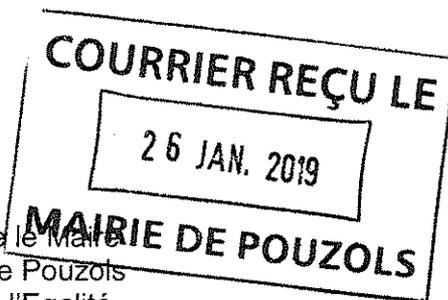




INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Jacques LAFFONT  
Tel. : 04.67.27.11.85  
Mél : [j.laffont@inao.gouv.fr](mailto:j.laffont@inao.gouv.fr)



Madame le Maire  
Mairie de Pouzols  
6 rue de l'Egalité  
34230 POUZOLS

Vos réf. :  
Nos réf. : JL/CA/010/19  
Objet : Demande d'avis sur PLU dossier arrêté

Lattes, le 22 janvier 2019

Madame le Maire,

Par courrier en date du 28 décembre dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir pour examen et avis, suite à avis défavorable des services de l'Etat puis amendement, le nouveau projet arrêté de PLU de votre commune.

La commune de POUZOLS appartient à l'aire géographique de l'AOP « Lucques du Languedoc », ainsi qu'aux aires de production des IGP « Pays d'Hérault », « Pays d'Oc », « Vicomté d'Aumelas » et « Volailles du Languedoc ». Plusieurs parcelles d'oliviers ont été identifiées sur la commune pour la production d'AOP.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet est basé sur une hypothèse de croissance réduite par rapport à la première version, de 1,5% par an nécessitant la réalisation de 80 nouveaux logements, dont une cinquantaine pourra être créée par réinvestissement urbain sur les secteurs des Prunelles et des Lauzes. Le solde sera réalisé par extension sur des sites en interstice ou frange urbaine à l'est et au sud-est du village sur le quartier des Valmalles (1,2 ha) et route du Pouget (0,9 ha) pour un maximum de 2,1 ha soit une réduction notable de surface par rapport au projet initial.

La volonté de limiter l'emprise de la gravière en exploitation et d'exclure toute nouvelle extension contribue à la préservation de la zone agricole.

Enfin, l'emplacement initialement retenu pour le stade en cœur de zone agricole a été supprimé, ce qui permet de garder à cette dernière une meilleure homogénéité et pérennité. En parallèle la requalification et le réaménagement du pôle sportif devraient permettre de couvrir temporairement les besoins en équipements publics.

Après étude du dossier, je vous informe donc que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce nouveau projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Catherine RICHER

Copie DDTM 34

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER  
La Jasse de Maurin  
34970 LATTES  
Tél : 04.67.27.11.85  
[INAO-MONTPPELLIER@inao.gouv.fr](mailto:INAO-MONTPPELLIER@inao.gouv.fr)

SITE DE NARBONNE  
Rue du Pont de l'Avenir  
CS 50127  
11100 NARBONNE  
Tél : 04.68.90.62.00  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

SITE DE GAILLAC  
Centre Technique du Vin  
52 Place Jean Moulin 2ème étage  
81600 GAILLAC  
Tél : 05.63.57.14.82  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)

SITE DE TOULOUSE  
Tél : 05.34.26.51.45  
[INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr](mailto:INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr)  
Antenne de Perpignan  
Tél : 04.68.34.53.38  
[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)